



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question écrite n° 120045

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les difficultés rencontrées par de nombreux propriétaires pour remplir leur déclaration 2072, concernant les revenus des SCI des personnes physiques, avant le 28 février, les propriétaires ne disposant d'aucun document avant fin mars. Il lui demande si on ne pourrait pas, dans un souci de simplification pour le contribuable, faire coïncider la date de dépôt de cette déclaration avec la date de dépôt de la déclaration du revenu (2042) des personnes physiques, considérant qu'il s'agit d'une déclaration commune.

Texte de la réponse

Les sociétés immobilières, composées de personnes physiques et/ou de personnes morales, sont tenues de remettre avant le 1er mars de chaque année au service des impôts des entreprises du lieu de leur principal établissement une déclaration de résultats n° 2072, conformément aux dispositions de l'article 46 C de l'annexe III au code général des impôts. Pour tenir compte des besoins des usagers, la date limite de souscription de cette déclaration a été reportée au 30 mars 2007. Ce report d'un mois est identique à celui qui avait été accordé en 2005 et 2006. Les usagers disposent ainsi de sept semaines, à compter de la réception de l'imprimé envoyé par l'administration, pour respecter leurs obligations déclaratives. Une étude est actuellement menée par la direction générale des impôts avec des représentants des propriétaires dans le but de définir un calendrier de dépôt des déclarations n° 2072 pour 2008 le plus adapté possible aux besoins et aux contraintes des bailleurs, particuliers ou personnes morales, des professionnels et de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120045

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2293

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4272